

Demande d'autorisation d'installation d'une pompe à chaleur PAC

(à remplir si les conditions cumulatives du formulaire simplifié cantonal d'annonce de PAC ne sont pas respectées)

1. Localisation de la PAC

Rue et n° : 1814 La Tour-de-Peilz

N° parcelle : N° ECA :

PPE ou copropriété :

2. Propriétaire(s) du bien-fonds

Nom : Prénom :

Société :

Rue et n° :

NPA : Commune :

Tél. : Courriel :

3. Requérant·e avec procuration (si autre personne que le/la propriétaire)

Nom : Prénom :

Société :

Rue et n° :

NPA : Commune :

Tél. : Courriel :

4. Propriétaire(s) voisin·e-s directement concerné·e-s (pour accord)

N° Parcelle(s)	Nom(s), Prénom(s)	Signature(s)

Les propriétaires de toutes les parcelles jouxtant directement celle où l'installation d'une PAC est prévue doivent signer ce formulaire.

Si l'obtention de l'accord écrit des voisin·e-s n'est pas possible, la demande devra être mise à l'enquête publique pendant 30 jours.



Veillez joindre avec votre demande :

- Extrait cadastral ou plan de situation coté (distances aux limites) avec indication en rouge de l'emplacement de la PAC. Plan disponible sous www.cartoriviera.ch
- Formulaire [Att CO](#)
- Une demande de permis de construire [CAMAC](#)
- Formulaire [EN-VD-3](#)

En fonction du modèle de PAC choisi, certains documents supplémentaires doivent également nous être transmis :

- Formulaire [cercle bruit](#) si PAC air/eau
- [Formulaire 65a](#) si PAC avec sonde(s) géothermique(s)

Les éléments ci-dessus sont à nous fournir impérativement, en 2 exemplaires « papier » + 1 version numérique (selon directive)

Pour plus d'informations :

- [Pompe à chaleur – État de Vaud](#)

Pour les subventions, soit l'une soit l'autre :

- [Cantonale](#)
- [Communale](#)

La Municipalité peut exiger des documents complémentaires établis par un/une professionnel-le ou décider que votre projet nécessite une procédure de permis avec mise à l'enquête publique.

Conformément à l'art. 103 al. 5 LATC, chaque projet sera analysé dans un délai de 30 jours pour savoir si le projet nécessite ou non une autorisation municipale.

Veillez nous faire parvenir le formulaire complété et si possible signé avec les documents demandés par courriel à police.constructions@ltdp.ch

Vous pouvez également nous faire parvenir ces éléments par courrier ou les remettre en mains propres.

